



## Directives aux annonceurs

### AVANT DE DÉPOSER VOTRE ANNONCE

Avant de déposer votre annonce, veuillez prendre note de ce qui suit :

- Votre annonce ne pourra être publiée sur ce site qu'à la condition que vous soyez domicilié à Genève ou dans ses environs. Vous ne pourrez pas visualiser votre annonce.
- L'Université décline toute responsabilité sur l'issue des échanges que vous pourrez avoir avec les étudiant-e-s.
- Les conditions de location sont :
  1. Surface de la pièce de 10m<sup>2</sup> au minimum
  2. Pièce fermée avec une fenêtre
  3. Mobilier de base : un lit – un chevet avec lampe – une armoire à habits – un bureau avec lampe – une chaise – une bibliothèque
- Accès à la cuisine et à la salle-de-bains

### LOYERS RECOMMANDÉS

Nous vous remercions de prendre en considération le fait que les étudiant-e-s sont des personnes à faibles revenus et c'est la raison pour laquelle **nous recommandons les loyers suivants** :

(Ces loyers incluent les charges, c'est-à-dire l'eau chaude et le chauffage.)

- **en périphérie du centre-ville:**
  - chambre meublée de 10 à 12 m<sup>2</sup>, incluant la jouissance de la cuisine et des sanitaires:  
de CHF 400.- à CHF 500.- ;
  - chambre meublée de 12 à 16 m<sup>2</sup>, incluant la jouissance de la cuisine et de sanitaires :  
de CHF 450.- à CHF 550.- ;
  - studio meublé (kitchenette et sanitaires dans la pièce), de 18 à 20 m<sup>2</sup>:  
de CHF 800.- à CHF 850.- ;
  - studio meublé (kitchenette et sanitaires dans la pièce) de 20 à 30 m<sup>2</sup>:  
de CHF 800.- à CHF 900.-
- **au centre-ville:**
  - chambre meublée de 10 à 12 m<sup>2</sup>, incluant la jouissance de la cuisine et des sanitaires:  
de CHF 500.- à CHF 600.- ;
  - chambre meublée de 12 à 16 m<sup>2</sup>, incluant la jouissance de la cuisine et des sanitaires:  
de CHF 550.- à CHF 650.- ;
  - studio meublé (kitchenette et sanitaires dans la pièce) de 18 à 20 m<sup>2</sup>:  
de CHF 850.- à CHF 950.- ;
  - studio meublé (kitchenette et sanitaires dans la pièce) de 20 à 30 m<sup>2</sup>:  
de CHF 900.- à CHF 1000.-

### MARCHE À SUIVRE POUR FAIRE PARAÎTRE UNE ANNONCE

- Saisir votre annonce de logement. Remplir tous les champs, notamment ceux précédés d'un \* qui sont obligatoires. Il est possible que le Bureau des logements vous téléphone pour vérifier l'authenticité de votre annonce.
- Attendre la validation de la parution de votre annonce par courriel.
- Répondre aux étudiant-e-s qui prennent contact avec vous.
- Les recevoir et leur faire visiter le logement.
- Faire votre choix parmi les candidat-e-s.
- Conclure un contrat de sous-location accompagné des règles et usages locatifs
  - Contrat de sous-location (à télécharger dans la colonne de droite du site internet)
  - Règles et usages locatifs (à télécharger dans la colonne de droite du site internet)
- Si après le délai de 2 semaines le logement n'est pas attribué, saisir à nouveau votre annonce.

---

J'ai pris connaissance des conditions ci-dessus, je m'engage à les respecter et je saisis mon annonce de logement (suivez le lien « saisir votre annonce » sur la page loger du site internet)